



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8476<sup>e</sup>** séance

Jeudi 28 février 2019, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Ndong Mba . . . . . (Guinée équatoriale)

*Membres :*

Afrique du Sud . . . . .	M. Matjila
Allemagne . . . . .	M. Lindner
Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine . . . . .	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Adom
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Abrams
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. Delattre
Indonésie . . . . .	M. Djani
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Pierce

## Ordre du jour

La situation en République bolivarienne du Venezuela

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation en République bolivarienne du Venezuela

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République bolivarienne du Venezuela à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2019/186 et S/2019/190, qui contiennent le texte de deux projets de résolution.

Le Conseil est prêt à voter sur les projets de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes saisis d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique (S/2019/186). Nous en sommes enfin arrivés au point culminant du spectacle de deux poids, deux mesures donné par les États-Unis sur le Venezuela. Lors des séances du Conseil de sécurité tenues il y a un mois et avant-hier (voir S/PV.8452 et S/PV.8472), il est devenu manifeste que la majorité des pays de l'hémisphère occidental, indépendamment de leurs préférences politiques, appuient un règlement des problèmes du Venezuela par les Vénézuéliens eux-mêmes sur la base du dialogue. Un dialogue inclusif national est ce qu'il faut maintenant par-dessus tout, mais malheureusement, Washington s'entête dans son objectif d'escalade des tensions et de réalisation de son scénario visant un changement anti-constitutionnel de Gouvernement.

Examinons le texte du projet de résolution des États-Unis pour voir ce que Washington propose de mettre aux voix au Conseil aujourd'hui. Voilà ce dont il s'agit : reconnaître l'Assemblée nationale vénézuélienne comme – et je cite – « autorité constitutionnelle » et considérer les élections présidentielles tenues en mars de l'année dernière comme « ni libres ni régulières », presque une année après leur tenue ! Voilà pourquoi les États-Unis ont préparé ce projet de résolution. Leur préoccupation hypocrite pour la situation humanitaire dans le pays n'est rien d'autre qu'un prétexte. Mais

peut-être que les États-Unis ont un autre objectif, celui d'écrire l'histoire. Si cette résolution était adoptée, ce serait la première fois que le Conseil de sécurité limogerait un président d'un pays souverain et en nommerait un autre. Est-ce là la démocratie mondiale en action ? Je ne parle même pas de la composante politique ici. La question, ce n'est même plus Maduro ou Guaidó. Le Conseil ne comprend-il vraiment pas que juridiquement, cela est nul et non avenue ? S'agit-il d'une tentative à peine voilée de créer la polémique au sein du Conseil et de se moquer de ses membres ? Ceux qui envisagent d'appuyer le projet des États-Unis comprennent-ils qu'ils deviendront complices d'un théâtre juridique de l'absurde ?

La délégation des États-Unis ne peut pas ne pas savoir que son projet de résolution n'a aucune chance d'être adopté. Et pourtant, elle l'a délibérément déposé devant le Conseil pour pouvoir ensuite pointer du doigt ceux qui feraient supposément obstacle au « rétablissement de la démocratie » au Venezuela. Elle détruit maintenant délibérément l'unité du Conseil. Mais la souhaitez-elle seulement, cette unité ? Nos collègues américains semblent avoir oublié ce qu'est le droit international. Tout ce qu'il reste dans leur arsenal diplomatique, ce sont des ultimatums, des sanctions et des menaces de recours à la force.

Bien sûr, nous sommes conscients que tout cela ne vise qu'un seul objectif, celui d'accuser les États, qui n'appuient pas le projet, d'entraver l'acheminement de l'aide au peuple vénézuélien. Mais ce n'est qu'un autre exemple de propagande éhontée. Le 26 février (voir S/PV.8472), nous avons expliqué en détail que la Russie et la Chine fournissaient librement et sans problème une aide humanitaire au peuple vénézuélien. Il n'y a que les États-Unis qui n'ont pas été en mesure de le faire, parce qu'ils ont bafoué la souveraineté et l'inviolabilité des frontières d'un État souverain. Je l'ai dit avant-hier et je le répète aujourd'hui : si les États-Unis voulaient vraiment aider le peuple vénézuélien, ils agiraient officiellement par l'intermédiaire de n'importe quel organisme accrédité par l'ONU dans ce pays. Mais là n'est pas l'objectif ; ce n'est qu'un prétexte. L'objectif, c'est le changement de régime. C'est sans doute l'exemple le plus flagrant et le plus direct d'une mise en œuvre du fameux concept d'intervention humanitaire, une intervention qui comprend des composantes humanitaires et qui est menée sous des prétextes humanitaires. Voilà le prétendu ordre fondé sur des règles, au lieu du droit international, que nous proposons nos collègues occidentaux et dont ils ne cessent de parler.

C'est pourquoi nous avons préparé un autre projet de résolution (S/2019/190), qui vise non pas à encourager les intrigues politiques et le changement de régime, mais à aider réellement les Vénézuéliens dans leurs efforts pour normaliser la situation dans leur pays. Dans le projet de résolution, nous soulignons que toute aide internationale doit être fondée sur les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité, d'indépendance et de consentement du Gouvernement légitime du pays. Nous exprimons également notre appui aux initiatives internationales de médiation, y compris le Mécanisme de Montevideo, qui aideraient les Vénézuéliens à parvenir à ce qui est le plus important aujourd'hui : un règlement politique. Il n'y a rien de tel dans le projet de résolution des États-Unis, parce qu'il ne vise pas à régler les problèmes qui se posent.

Hier, nous avons tenu des consultations d'experts sur notre texte et écouté les vues des membres du Conseil de sécurité, y compris celles du représentant des États-Unis. Nous n'avons entendu aucune observation concrète. Les experts occidentaux ont seulement déclaré qu'ils ne travailleraient pas sur notre texte et nos collègues américains ont immédiatement mis aux voix leur projet. Où est la diplomatie, la recherche d'un compromis? Tout ce stratagème n'est rien d'autre qu'un coup de relations publiques, dicté en grande partie par des considérations de politique intérieure, et nous regrettons que le Conseil de sécurité se trouve à nouveau impliqué là-dedans.

Nous sommes gravement préoccupés par le fait que la séance d'aujourd'hui pourrait être utilisée comme une étape pour préparer non pas une intervention humanitaire, mais une véritable intervention, et servir de prétexte à une ingérence extérieure à cause de la prétendue incapacité du Conseil de sécurité de régler la situation au Venezuela. Nous lançons un nouvel appel aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent vraiment apporter leur aide pour qu'ils ne cèdent pas à ce spectacle politique. Nous les exhortons à voter contre le projet des États-Unis et à appuyer notre document, qui a été rédigé spécifiquement pour éviter tout libellé susceptible de susciter la controverse et qui vise entièrement à apporter une aide réelle au peuple vénézuélien sous la forme d'une assistance et d'une médiation internationales.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vais d'abord mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2019/186, déposé par les États-Unis d'Amérique.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Belgique, République dominicaine, France, Allemagne, Koweït, Pérou, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*Votent contre :*

Chine, Fédération de Russie, Afrique du Sud

*S'abstiennent :*

Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Indonésie

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 9 voix pour, 3 contre et 3 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Abrams** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La situation au Venezuela exige que nous agissions maintenant. L'ancien régime corrompu de Maduro a provoqué un effondrement économique qui menace la paix et la sécurité de toute la région. Des millions de Vénézuéliens ont fui leur pays à la recherche de nourriture, de médicaments et de perspectives d'avenir. L'heure d'une transition pacifique vers la démocratie a sonné. Chaque membre de la communauté internationale qui reconnaît le Gouvernement Guaidó soutient le peuple vénézuélien dans ses efforts pour reconquérir sa démocratie.

Malheureusement, en votant contre le projet de résolution (S/2019/186), certains membres du Conseil de sécurité continuent de protéger Maduro et ses amis et de prolonger les souffrances du peuple vénézuélien. Cette crise d'origine humaine s'étend aujourd'hui bien au-delà des frontières du Venezuela et menace de déstabiliser la région. Les événements du week-end dernier montrent que Maduro ne reculera devant rien pour rester au pouvoir, même si cela signifie recourir à la violence des gangs contre des citoyens vénézuéliens non armés.

Indépendamment des résultats du vote d'aujourd'hui, le projet de résolution montre que les démocraties du monde entier – et en particulier d'Amérique latine – se mobilisent derrière le Président intérimaire Guaidó. Les États-Unis ne fléchiront pas dans leur soutien au Gouvernement légitime de Guaidó et à l'Assemblée nationale. Nous attendons avec intérêt des élections véritablement libres et régulières et un

gouvernement qui reflète la volonté et les aspirations du peuple vénézuélien.

Les États-Unis s'efforceront par tous les moyens d'accroître l'aide humanitaire aux Vénézuéliens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. D'ailleurs, il y a eu une nouvelle livraison d'aide aujourd'hui dans la région frontalière de Cúcuta, en Colombie – livraison qui contenait des troussees médicales d'urgence pour 40 000 personnes, de quoi nourrir 10 000 nourrissons pendant deux mois et des troussees d'hygiène pour 35 000 personnes.

Je voudrais saisir cette occasion pour faire à nouveau part de nos inquiétudes quant à la sûreté et à la sécurité du Président intérimaire Juan Guaidó lorsqu'il retournera au Venezuela, et nous espérons que tous les membres du Conseil se joindront à nous à cet égard.

Le moment est venu pour nous de renforcer notre engagement aux côtés du peuple vénézuélien. Nous appelons les membres du Conseil de sécurité à s'associer à cet engagement, et je voudrais exprimer ma satisfaction qu'une nette majorité du Conseil l'ait fait aujourd'hui.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou a voté pour le projet de résolution sur la situation au Venezuela (S/2019/186) afin de permettre au Conseil de sécurité, exerçant les prérogatives que lui confère la Charte des Nations Unies, d'adopter une décision qui contribue à la paix et la sécurité régionales, comme le souhaite la communauté internationale.

Nous regrettons profondément le manque d'unité au sein du Conseil s'agissant de contribuer à régler la situation au Venezuela - qui représente une menace sans précédent pour la paix, la sécurité, la liberté et la prospérité de toute la région –, de prévenir une nouvelle escalade de la violence et de faire face à la terrible crise humanitaire qui frappe le pays. C'est d'autant plus incompréhensible qu'il s'agissait d'un texte *a minima* qui, par souci de consensus, évitait de mentionner des aspects pourtant très pertinents tels que les violations constantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la terrible situation humanitaire dans laquelle se trouve la population, en particulier les plus vulnérables, la rupture de l'ordre démocratique, la corruption endémique et l'effondrement de l'économie, ainsi que l'exode de plus de 3,4 millions de Vénézuéliens qui ont fui cette terrible réalité.

Toutefois, nous notons avec satisfaction que la majorité des membres du Conseil ont réaffirmé leur engagement et leur solidarité avec le peuple frère du

Venezuela, ainsi que leur pleine volonté de continuer à promouvoir le rétablissement de la démocratie dans ce pays, une aspiration qui ne pourra se concrétiser qu'avec l'organisation rapide d'élections libres, régulières et crédibles, ouvertes à tous les partis politiques, avec l'appui et l'observation de la communauté internationale, garantissant ainsi le droit de tous les Vénézuéliens de vivre dans la liberté et la démocratie.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine suit de près la situation au Venezuela et appuie le Gouvernement vénézuélien dans ses efforts pour préserver sa souveraineté nationale, son indépendance et sa stabilité. Les affaires vénézuéliennes doivent être décidées par le peuple vénézuélien en toute indépendance. S'agissant de la question vénézuélienne, la première observation de la Chine au Conseil de sécurité est que l'on doit respecter l'esprit de la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux régissant les relations internationales, et il doit promouvoir un règlement pacifique de la question du Venezuela et le maintien de la paix, de la stabilité et du développement à long terme en Amérique latine.

La Chine condamne l'ingérence de forces extérieures dans les affaires intérieures du Venezuela et s'oppose à toute intervention militaire au Venezuela. Nous regrettons que le projet de résolution dont nous étions saisis (S/2019/186) ait été en totale contradiction avec les principes et la position de la Chine antérieurement exprimée. La Chine a donc dû voter contre.

La Chine appelle le Gouvernement vénézuélien et les partis d'opposition à rechercher une solution politique par le dialogue et la concertation, dans le respect du cadre constitutionnel et juridique. Nous espérons que la communauté internationale prendra des mesures qui favorisent véritablement la stabilité et le développement économique du Venezuela et l'amélioration des moyens de subsistance de la population. Conformément au principe de respect de la souveraineté du Venezuela, nous devons fournir une assistance constructive à ce pays afin d'encourager, dans toute la mesure possible, un règlement pacifique des questions pertinentes.

Toute mesure prise par le Conseil de sécurité concernant le Venezuela doit être conforme à ces principes.

**M. Pecsteen de Buytswerve** (Belgique) : La Belgique a voté pour le projet de résolution (S/2019/186) sur la situation au Venezuela présenté par les États-Unis. Elle l'a fait parce que ce projet de résolution contient les

éléments essentiels d'une sortie de crise du point de vue de la Belgique et de l'Union européenne : un processus politique pacifique; une élection présidentielle libre, régulière et crédible, avec observation électorale internationale conformément à la Constitution vénézuélienne; un encouragement des initiatives pacifiques, inclusives et crédibles; la sécurité des citoyens et acteurs politiques vénézuéliens; et enfin, l'accès sans entrave de l'aide humanitaire, dans le respect des principes humanitaires. La Belgique a aussi soutenu ce projet parce que rien dans son texte n'est de nature à justifier le recours à la force et parce qu'il prône une recherche de solutions pacifiques. Nous regrettons que certains aient bloqué ces perspectives.

Alors que le Conseil s'apprête à voter sur un projet de résolution concurrent (S/2019/190), je souhaite faire part de l'intention de ma délégation de voter contre cet autre texte. Il y manque en effet un élément essentiel. Pour la Belgique, comme pour l'Union européenne, la solution à la crise vénézuélienne passe par l'organisation d'une élection présidentielle libre, régulière et crédible. Le peuple vénézuélien a déjà trop souffert, il est grand temps de le laisser décider de son avenir.

Nous exprimons également nos réserves quant au paragraphe 3 de ce projet de résolution et soulignons l'importance d'une aide humanitaire conforme aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Il est inacceptable que des groupes armés irréguliers intimident les civils et les membres de l'Assemblée nationale qui se sont mobilisés pour distribuer de l'aide.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous prenons la parole pour expliquer notre vote à deux égards, et tout d'abord, exprimer que pour la République dominicaine, il n'y a pas d'autre solution possible à la crise au Venezuela que la tenue sans délai d'élections libres et compétitives, assorties de garanties pour tous les groupes et acteurs. Ce processus politique pacifique et inclusif devra permettre à la société vénézuélienne de se réconcilier avec elle-même et de surmonter les différends qui ont engendré ces situations de tension permanente qui nuisent au peuple vénézuélien et à l'environnement régional.

Par conséquent, et pour éviter toute méfiance, nous réaffirmons que le recours à la force n'est pas une option dans notre cas. Au contraire, nous sommes favorables à un dialogue inclusif auquel participent tous les acteurs politiques et la société civile, étape indispensable vers une

solution pacifique, démocratique et respectueuse des droits de l'homme.

Enfin, nous comprenons qu'il est nécessaire de créer les conditions nécessaires pour répondre à ceux qui ont besoin d'aide en raison de la grave crise humanitaire qui frappe les Vénézuéliens.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous prenons la parole pour expliquer notre vote.

L'Afrique du Sud a clairement fait connaître sa position sur la situation au Venezuela lorsque nous nous sommes adressés au Conseil de sécurité il y a deux jours (voir S/PV.8472). Nous réaffirmons notre point de vue selon lequel un dialogue politique inclusif est nécessaire pour résoudre la crise politique au Venezuela. Nous demeurons préoccupés par la gravité de la situation humanitaire dans le pays et appuyons les efforts déployés par l'ONU pour fournir une aide humanitaire afin d'atténuer les difficultés que connaît le peuple vénézuélien.

L'Afrique du Sud est préoccupée par la procédure irrégulière de présentation du projet de résolution dont nous sommes saisis. La dispense de la pratique des 48 heures pour l'examen du projet de résolution compromet la procédure régulière et notre capacité à nous engager de manière significative sur le texte afin de parvenir à un consensus. Nous sommes saisis de deux projets de résolution divergents sur la situation au Venezuela (S/2019/186 et S/2019/190). C'est regrettable, car l'Afrique du Sud estime que le Conseil devrait être unifié dans son approche visant à aider le peuple vénézuélien à trouver une solution à la crise. Nous devons parler d'une seule voix lorsque nous aidons le peuple vénézuélien à surmonter les défis humanitaires auxquels il est confronté en raison des difficultés politiques et économiques que connaît le pays.

Toutefois, au lieu de rapprocher le Conseil et le peuple vénézuélien, ces projets de résolution ne font qu'illustrer à quel point le Conseil est loin de contribuer au règlement de cette crise. Le manque d'unité du Conseil sur cette question élargit les divisions et sape la crédibilité du Conseil et sa capacité à apporter une contribution significative à la résolution de la situation au Venezuela. Idéalement, le Conseil devrait adopter un projet de résolution qui faciliterait un dialogue politique interne, sans exclusive qui aiderait la population à trouver sa propre voie pour surmonter ses difficultés politiques et économiques.

En outre, une résolution du Conseil devrait faciliter la fourniture d'une assistance internationale fondée

sur les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et sur une évaluation approfondie et précise des besoins. Par conséquent, la fourniture de l'aide doit être dépolitisée et répondre aux besoins de la population vénézuélienne.

Si le projet de résolution déposé par les États-Unis (S/2019/186) appelle à un processus politique pacifique, il est prescriptif quant à l'issue de ce processus, portant ainsi atteinte à la souveraineté du Venezuela. Les processus politiques internes doivent rester la prérogative nationale des États Membres. De l'extérieur, nous pouvons encourager les partis à engager un dialogue politique, mais nous ne pouvons pas dicter des résultats tels que la tenue d'élections. En outre, le contexte de la crise, exposé dans le projet de résolution des États-Unis, ne reflète pas une compréhension équilibrée des fondements de la crise au Venezuela.

Le projet de résolution des États-Unis comporte trois éléments contraires aux principes et aux valeurs qui sous-tendent l'exercice démocratique de l'Afrique du Sud et notre politique étrangère.

Premièrement, au quatrième alinéa du préambule, concernant le pouvoir de l'Assemblée nationale de libérer les prisonniers politiques et d'accorder l'amnistie, l'Afrique du Sud considère que cela équivaut à une violation du principe de la séparation des pouvoirs, sur lequel la Constitution sud-africaine est fondée. L'Afrique du Sud ne peut donc pas appuyer, au niveau international, la violation de ce principe universel, sacro-saint et inviolable qui sous-tend la gouvernance de l'État moderne.

Deuxièmement, l'Afrique du Sud ne peut pas non plus appuyer le paragraphe 1, qui exprime sa vive préoccupation que les élections présidentielles du 20 mai 2018 n'ont été ni libres ni régulières. Le Président Nicolás Maduro a été élu pour un second mandat de six ans lors des élections présidentielles du 20 mai, selon le Conseil national électoral du Venezuela. Il a été réélu à une large majorité, recueillant plus de 5,8 millions de voix, selon M<sup>me</sup> Tibusay Lucena, Présidente du Conseil national électoral. Son plus proche adversaire, M. Henri Falcón, a reçu environ 1,8 million de bulletins de vote, tandis que le troisième candidat, M. Javier Bertucci, a obtenu 925 042 voix. Plus de 8,6 millions de Vénézuéliens se sont rendus aux urnes, ce qui porte le taux de participation à 46,01 %. L'annonce a été faite alors que le Conseil national électoral avait dépouillé plus de 92 % des bulletins de vote. L'Afrique du Sud respecte l'autorité du Conseil national

électoral en tant qu'organe mandaté par la Constitution qui est chargé de la gestion du processus électoral au Venezuela – comme dans tous nos pays. Cet organe a déclaré le Président Maduro vainqueur, et cela doit être respecté comme nous respectons tous les autres processus électoraux ailleurs dans le monde. C'est sur cette base que le président Maduro jouit d'une légitimité et d'une reconnaissance internationale.

Troisièmement, enfin, l'Afrique du Sud estime que le paragraphe 4 est partisan et partial, car il souligne qu'il importe d'assurer la sécurité de tous les membres de l'Assemblée nationale et de ceux de l'opposition politique. Une résolution du Conseil ne peut pas mettre l'accent sur la sécurité d'un secteur à l'exclusion des autres. En tant qu'organe impartial, l'ONU doit insister sur la sécurité de tous les Vénézuéliens. L'Afrique du Sud n'est donc pas en mesure d'appuyer le projet de résolution des États-Unis.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2019/190, présenté par la Fédération de Russie.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Afrique du Sud, Chine, Fédération de Russie, Guinée équatoriale

*Votent contre :*

Allemagne, Belgique, États-Unis d'Amérique, France, Pérou, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*S'abstiennent :*

Côte d'Ivoire, République dominicaine, Indonésie, Koweït

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 4 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions. Le projet de résolution n'a pas été adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : On l'a vu, le Royaume-Uni a voté pour le projet de résolution déposé par les États-Unis (S/2019/186) et contre le projet russe (S/2019/190). Il me semble que le fait que le projet de résolution russe n'a pas obtenu le nombre de voix requis alors que le texte des États-Unis s'est vu opposer un veto souligne bien le trouble ressenti

par de nombreux Membres de l'ONU face à la situation au Venezuela, et à quel point cette dernière ne peut pas durer.

Nous n'avons pas hésité à voter pour le texte des États-Unis parce qu'il aborde des questions importantes qui se posent au Venezuela et qui nous préoccupent aussi. Il souligne qu'il importe d'instaurer les conditions nécessaires à un nouveau processus électoral crédible au Venezuela. N'en déplaise à la polémique russe, le texte des États-Unis ne cherchait pas à promouvoir un transfert définitif du pouvoir à un autre dirigeant. Il appelait à des élections libres et régulières, ce en quoi nous croyons également. Nous pensons que la présidence de Nicolás Maduro est illégitime et que le Président de l'Assemblée nationale, Juan Guaidó, est président constitutionnel par intérim du Venezuela jusqu'à la tenue d'élections crédibles, libres et régulières. Ces élections sont indispensables pour assurer la transition vers la paix.

Deuxièmement, le projet de résolution des États-Unis reconnaissait la profonde préoccupation que suscitent la violence et le recours excessif à la force au Venezuela, par les forces de sécurité, contre des manifestants pacifiques et non armés, y compris contre ceux qui œuvrent à faire entrer l'aide humanitaire dans le pays, dans l'intérêt des citoyens ordinaires. Certains signes montrent clairement que le régime de Maduro a systématiquement démantelé la liberté et la justice.

Enfin, le texte abordait l'effondrement économique provoqué par les politiques corrompues de Maduro, effondrement ayant abouti à la crise humanitaire qui, à ce jour, a forcé plus de 3,5 millions de Vénézuéliens à quitter leur pays pour se rendre dans d'autres pays de la région. Cela a mis à très rude épreuve les services sociaux des États voisins du Venezuela. Nous tenons à remercier les États-Unis, rédacteurs du projet de résolution, d'avoir élaboré un texte qui reconnaît comme il convient la gravité de la situation au Venezuela. Il y a des limites à la souffrance et aux dégâts qu'un gouvernement peut infliger à sa propre population.

Pour en venir au texte russe, le Royaume-Uni a été contraint de voter contre le projet de résolution proposé par la Fédération de Russie aujourd'hui. Nous étions fondamentalement en désaccord avec son contenu parce que le texte prétendait que des menaces de recours à la force pesaient sur l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Venezuela. Ni l'indépendance politique ni l'intégrité territoriale du Venezuela ne sont menacées.

Deuxièmement, le projet de résolution russe invoquait de prétendues tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures du Venezuela. Comme nous l'avons vu, la crise s'est propagée bien au-delà des frontières vénézuéliennes, et la situation actuelle au Venezuela fait peser une menace manifeste sur la paix et la sécurité de la région.

Troisièmement, le texte se fondait sur une lecture sélective de la Charte des Nations Unies – lecture que nous avons déjà entendue et qui donne lieu à une interprétation tendancieuse des événements qui se déroulent au Venezuela et de son appui au régime de Maduro. Une lecture intégrale de la Charte des Nations Unies montrerait que le Conseil de sécurité doit coopérer pour remédier aux souffrances du peuple vénézuélien.

Enfin, le texte oublie de prendre explicitement acte de deux aspects cruciaux de la situation au Venezuela : la crise humanitaire – je devrais dire la crise humanitaire d'origine humaine, provoquée par des politiques économiques corrompues – et la nécessité d'organiser des élections libres, régulières et crédibles.

**M. Lindner** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais expliquer pourquoi nous avons voté pour le projet de résolution des États-Unis d'Amérique (S/2019/186) et contre le projet de résolution russe (S/2019/190).

Nous avons appuyé le texte des États-Unis parce qu'il prend acte de la situation humanitaire catastrophique – une crise humanitaire due à l'homme –, qu'il respecte la souveraineté du Venezuela, qu'il appelle, comme l'Union européenne, à organiser des élections libres, crédibles et transparentes et qu'il encourage à régler cette crise par des voies politiques et pacifiques.

Pour ce qui est du texte de la Fédération de Russie, il ne présente aucune solution à la crise. Il soutient un gouvernement – le régime de Maduro – qui ne représente pas la population vénézuélienne et qui refuse de reconnaître l'urgence humanitaire dans laquelle se trouve sa population. Le texte inclut également des allégations non spécifiques de violations de la Charte des Nations Unies. Or les efforts déployés ici au Conseil et par la communauté internationale ne constituent pas une ingérence dans les affaires intérieures d'un pays souverain. Du fait des graves violations du droit humanitaire commises par le régime de Maduro, auxquelles s'ajoutent les 3,5 millions de réfugiés fuyant le Venezuela vers la Colombie, le Brésil, voire le Pérou, entre autres pays, la

situation au Venezuela est devenue une menace pour la stabilité et la sécurité de la région tout entière.

Nous tenons à rappeler nos principaux principes et objectifs s'agissant de la situation au Venezuela. Premièrement, nous condamnons l'usage de la force. Deuxièmement, les origines de la crise en cours au Venezuela étant politiques, la solution ne peut donc être que politique. En conséquence, il est urgent de trouver un règlement politique et pacifique sans exclusive. Troisièmement, nous soulignons qu'il est nécessaire de répondre aux besoins humanitaires du peuple vénézuélien – il y a une crise humanitaire – et d'atténuer les souffrances des plus vulnérables. Quatrièmement, nous renouvelons avec force notre appel en faveur du rétablissement pacifique de la démocratie par le biais d'une élection présidentielle libre, transparente et crédible, conformément aux normes démocratiques internationales et à l'ordre constitutionnel vénézuélien.

**M. Delattre** (France) : Nous regrettons les deux veto contre le projet de résolution américain (S/2019/186), un projet qui aurait pu contribuer à une solution politique et pacifique de la crise au Venezuela, et soulager les souffrances du peuple vénézuélien à l'heure où il est confronté à l'une des pires crises humanitaires de son histoire.

Contrairement à ce que nous avons entendu autour de cette table, le texte américain, qui a pris en compte plusieurs de nos demandes, ne constitue ni une base juridique en vue d'un recours à la force, ni une tentative de porter atteinte à la souveraineté du Venezuela. Comme chacun le sait, la France, comme l'ensemble de l'Union européenne, n'a cessé de rappeler son refus de l'usage de la force pour résoudre la crise vénézuélienne, et je le dis en écho à ce que vient de dire le Secrétaire d'État allemand aux affaires étrangères.

Le texte pour lequel nous avons voté reflète non seulement la réalité tragique du Venezuela d'aujourd'hui, mais aussi notre engagement à une résolution pacifique et politique de cette crise. Comme de nombreux États l'ont souligné mardi dernier (voir S/PV.8472), y compris la France, l'organisation d'une élection présidentielle libre, crédible et transparente doit être l'objectif prioritaire en vue du rétablissement de la démocratie vénézuélienne. Il s'agit bien d'apporter une solution politique à une crise politique. C'est toute la raison d'être du Groupe de contact international lancé par l'Union européenne et l'Uruguay, dont la France est membre.

La position des pays qui ont bloqué ce projet de résolution, après avoir refusé de participer aux négociations, revient à protéger le régime de Nicolás Maduro. La France, comme la majorité des États membres du Conseil, estime qu'il est de la responsabilité du Conseil de sécurité de condamner fermement le blocage de l'aide humanitaire, ainsi que le recours à la violence contre des femmes et des hommes dont le seul crime est de vouloir porter aide et assistance à leurs compatriotes. Le recours au veto aujourd'hui a bien pour effet de protéger un régime décidé à affamer son peuple.

À l'inverse, le texte présenté par la Russie (S/2019/190) n'apporte manifestement aucune solution à la crise actuelle. Il entretient l'illusion que le Venezuela est dans une situation paisible et agite le spectre de l'invasion étrangère alors que 3,5 millions de migrants et de réfugiés ont quitté le pays et qu'une majorité de la population est plongée dans le dénuement le plus total. Le projet russe n'a pas un mot pour ces dizaines de millions de personnes. Pas une fois n'apparaît le mot « humanitaire » dans ce projet. Or l'accès de la population vénézuélienne à une aide internationale neutre, transparente et indépendante est une urgence absolue.

L'impasse d'aujourd'hui ne doit pas – ne peut pas – nous conduire à nous résigner. La France poursuivra ses efforts, à travers, notamment, le Groupe de contact international. C'est dans cet esprit que je veux réitérer ici notre appel à une sortie de crise pacifique et négociée, qui implique l'organisation d'une élection présidentielle libre, crédible et transparente dans les plus brefs délais, ainsi qu'un libre accès de l'aide humanitaire.

Alors que le Venezuela est aujourd'hui au bord du gouffre, notre responsabilité n'est ni de nous substituer au peuple vénézuélien, ni de décider à sa place. Elle est, au contraire, de lui redonner la parole et de lui permettre de s'exprimer librement pour reprendre en main son destin. Telle est la boussole qui guide l'action de la France.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou n'a pas appuyé le projet de résolution proposé (S/2019/190) pour les raisons suivantes. Il ne tient pas compte des aspects fondamentaux du problème au Venezuela, à savoir l'existence d'un régime illégitime qui a provoqué l'une des plus graves crises humanitaires et l'un des exodes les plus massifs de l'histoire de la région, en raison de sa gestion économique désastreuse et de sa corruption. Il ne prend pas non plus en compte la violation flagrante des droits de l'homme et



des libertés individuelles, ni l'urgence d'organiser des élections libres.

Le Pérou réaffirme son attachement total à la Charte de Nations Unies et aux buts et principes qui y sont énoncés. Néanmoins, nous ne pouvons pas accepter une approche qui ne tienne compte que de quelques-unes de dispositions de la Charte que nous estimons pertinentes dans ce cas. Nous ne pouvons pas non plus appuyer la recherche de mécanismes de dialogue non concluants qui ont échoué de manière récurrente à cause de l'absence avérée de volonté du régime illégitime, et qui n'ont été utilisés que pour gagner du temps, pour rester éternellement au pouvoir et pour commettre ensuite de nouveaux méfaits et de nouvelles violations des droits de l'homme.

Le Pérou s'interroge sur la volonté d'un régime, qui, comme nous l'avons vu ce week-end et entendu au Conseil il y a deux jours (voir S/PV.8472), non seulement s'oppose à l'entrée de l'aide humanitaire nécessaire, mais nie également l'existence et l'émergence de la crise, et fait abstraction et ne se préoccupe pas des 3,4 millions de ses citoyens qui ont dû fuir la tragédie provoquée par Nicolás Maduro.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne a voté pour le projet de résolution déposé par les États-Unis sur le Venezuela (S/2019/186). Nous avons décidé d'appuyer ce projet de résolution, car nous estimons qu'il incombe au premier chef au Conseil de sécurité de répondre d'urgence à l'aggravation de la crise humanitaire qui touche des millions de Vénézuéliens. La crise a encore été exacerbée par le blocage de l'acheminement de l'aide humanitaire par les forces de sécurité pro-Maduro. Chaque jour qui passe sans cette aide est un jour de souffrances pour un nombre croissant de personnes, y compris des enfants, en raison du manque de services de base, de nourriture et de médicaments. Par conséquent, nous regrettons que tous les membres du Conseil n'aient pas décidé de participer au processus de consultation. Une autre division entre les membres du Conseil envoie un message négatif à un pays qui mérite mieux.

Dans le même temps, la Pologne a décidé de voter contre le projet de résolution déposé par la Fédération de Russie (S/2019/190), car il ne contenait pas l'élément fondamental et le plus important, à savoir la reconnaissance de la catastrophe humanitaire. Nous rejetons également l'idée que répondre à la crise humanitaire au Venezuela revient à porter atteinte à sa souveraineté – c'est tout le contraire. Je voudrais souligner qu'il

est de la responsabilité du Conseil, et que cela entre dans le cadre de sa préoccupation légitime, conformément à la Charte des Nations Unies, d'examiner les situations qui menacent le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme celle qui se déroule en ce moment au Venezuela. De plus, nous répondons aux appels des autorités légitimes du Venezuela.

Enfin, ce qui importe vraiment, c'est la souffrance du peuple vénézuélien. Il mérite un avenir meilleur. Nous espérons que nous serons en mesure de répondre à ses attentes légitimes.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Le texte déposé par la Fédération de Russie (S/2019/190) est conforme à la Constitution sud-africaine et aux valeurs et principes de la démocratie fondés sur l'état de droit. Sur le plan international, le texte russe évalue les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et renforce les principes fondateurs de l'Organisation des Nations Unies fondés sur l'égalité souveraine de tous ses États Membres. Ce projet de résolution porte sur le principe du règlement pacifique des différends internationaux, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'Article 2 et du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, sur le règlement pacifique des différends.

En outre, le projet de résolution déposé par la Fédération de Russie réaffirme la nécessité de respecter pleinement les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance dans la fourniture de l'aide humanitaire internationale. Le texte russe réaffirme les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, dont la portée et l'application sont universelles. C'est sur cette base que l'Afrique du Sud a appuyé le projet de résolution.

En fin de compte, l'Afrique du Sud demandera instamment que toute action future du Conseil soit guidée par des efforts véritables de maintien de la paix et de la sécurité internationales et promeuve une communauté d'objectifs à cet égard.

**M. Djani** (Indonésie) (*parle en anglais*) : La position de l'Indonésie sur la situation au Venezuela a toujours été cohérente, claire et fondée sur des principes, et nous avons eu plusieurs fois l'occasion de l'exprimer. L'Indonésie regrette que nous ne puissions pas parvenir au Conseil de sécurité à une unité de vues sur la façon d'aborder la situation au Venezuela. Le fait que deux projets de résolution distincts (S/2019/186 et S/2019/190) ont été déposés démontre clairement l'absence de sentiment d'unité chez les membres du Conseil, ce qui est

triste. Après moins de deux mois de présence au Conseil, je dois dire en toute humilité qu'aujourd'hui est un jour triste pour la communauté internationale, en particulier pour la population du Venezuela. Il s'agit sans aucun doute d'un échec collectif, l'échec des 15 membres du Conseil, car nous sommes tous venus ici aujourd'hui en sachant que nous ne dégagerions pas le consensus nécessaire à l'adoption d'un projet de résolution. Je voudrais aborder cet échec à parvenir à une résolution de consensus de la façon suivante.

Premièrement, aucun des deux projets de résolution n'est complet, car aucun n'est suffisamment global et ils ont été tous deux excessivement politisés. En conséquence, aucun des deux ne serait utile ou propice à la garantie des intérêts du peuple vénézuélien. Aucun ne représente une tentative sérieuse de trouver un consensus sur cette question hautement sensible. La nécessité de la souplesse au Conseil et la priorité de la réduction des tensions au Venezuela sont essentielles. Nous aurions voulu voir des textes plus équilibrés et plus complets. Nous aurions aussi préféré des consultations et un processus préparatoire plus approfondis, rassemblant toutes les parties dans la discussion.

La situation au Venezuela reste inquiétante et exige donc que le Conseil soit uni et prenne les mesures appropriées, de façon globale et sans exacerber la situation. À cet égard, l'Indonésie a toujours adopté la position de principe selon laquelle, pour parvenir à une solution durable, les éléments suivants doivent être pris en compte.

Premièrement, conformément à la Charte des Nations Unies, les principes de la non-ingérence, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale doivent être respectés et ils doivent toujours constituer le point de départ des discussions sur toutes les questions examinées à l'Organisation des Nations Unies. Deuxièmement, toute solution doit être axée sur un dialogue politique inclusif ouvert à toutes les parties. Nous devons combler d'urgence le grand déficit de confiance, et nous demandons donc à toutes les parties d'accepter l'offre de bons offices du Secrétaire général et de s'abstenir de mesures qui pourraient aggraver la situation déjà fragile sur le terrain. Troisièmement, nous devons satisfaire d'urgence les besoins de la population vénézuélienne, qui a cruellement besoin d'aide humanitaire. L'Organisation doit jouer un rôle important dans l'acheminement de l'aide humanitaire et dans l'organisation de l'appui à cette aide. Quatrièmement, il faut d'urgence remédier

à la situation critique des réfugiés vénézuéliens, qui touche les pays voisins.

Ces quatre éléments doivent figurer dans une bonne résolution de consensus du Conseil de sécurité. En l'absence de ces éléments, l'Indonésie a refusé d'accepter ou de rejeter l'un ou l'autre projet de résolution, car ils sont tous deux défectueux. Si nous nous soucions vraiment de la population vénézuélienne, nous devons présenter un front uni et trouver une solution commune. Nous parlons constamment de l'importance d'un front uni, mais nous ne l'avons pas réalisé.

En toute franchise, je dois avouer que ma délégation commence à penser que le dialogue et les négociations sont un luxe au Conseil. Je me demande comment le Conseil peut promouvoir le dialogue pour des solutions universellement acceptables si ses membres ont des difficultés à s'asseoir ensemble et à dialoguer pour trouver un terrain d'entente. Nous exhortons nos collègues à mettre de côté leurs désaccords. Ce n'est pas le moment d'être divisés par les discours politiques. N'épargnons aucun effort pour veiller à faire partie de la solution et non du problème. En dépit des profondes divergences de vues au Conseil, l'Indonésie pense qu'il est encore possible pour nous de parvenir à un consensus, à condition que le Conseil soit à la hauteur de son mandat et de ses responsabilités.

Nous avons un travail inachevé, à savoir aider le Venezuela et son peuple à trouver une solution pacifique à leurs problèmes actuels.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous regrettons vivement que le Conseil de sécurité ait été encore une fois entraîné dans ce spectacle d'aventurisme politique.

Le projet de résolution S/2019/186, déposé par la délégation des États-Unis, a été élaboré pour inciter au changement de régime sous prétexte d'agir en faveur de la population. Nous avons déjà vu tout cela au sujet de la Libye, de l'Iraq, de la Syrie et de l'Afghanistan. Nous avons adopté une résolution sur la Libye, la résolution 1973 (2011), qui a été utilisée sans scrupules pour des bombardements et un changement brutal de régime. Nous en connaissons tous les conséquences. Où en est la Libye maintenant? Qu'est-il advenu d'elle? Et qu'est-il advenu des pays africains dans lesquels le terrorisme international s'est étendu depuis la Libye? Washington et Londres ont encore une fois volé des milliards de dollars à une nation entière et ont imposé des aides par la force pour établir les circonstances d'un changement

de régime. D'abord ils créent des problèmes humanitaires gigantesques, puis ils demandent au monde de les résoudre. Nous avons été obligés d'exercer notre droit de veto car le projet de résolution des États-Unis ne visait pas à régler la crise au Venezuela. Nous avons donc proposé le projet de résolution S/2019/190, une solution de rechange qui aurait pu aider les Vénézuéliens à résoudre leurs propres problèmes, sans intervention de l'extérieur.

De nombreuses délégations ont dit aujourd'hui que le Venezuela devait organiser des élections aussitôt que possible. La décision de tenir des élections appartient aux Vénézuéliens eux-mêmes. Nous n'avons pas besoin de le décider pour eux. L'élément le plus important, c'est le dialogue, mais nos collègues brûlent les ponts, au sens propre comme au figuré. Notre projet de résolution comprenait un appui au Mécanisme de Montevideo. Mais le dialogue et la médiation ne sont manifestement pas ce que visaient Washington et les délégations qui le soutiennent. Aujourd'hui nous avons entendu la vieille phrase habituelle de la Représentante permanente du Royaume-Uni, à savoir que le texte russe n'a pas reçu assez de voix pour être adopté, tandis que le texte des États-Unis a fait l'objet d'un veto. C'est exactement pour cela que tout ce stratagème a été concocté, afin que demain les médias le proclament, sans un mot sur la façon dont notre projet de résolution a été rejeté. Tout cela s'est déjà produit, comme nous le savons tous et comme nous nous en souvenons. Cela a été fait délibérément. C'est pourquoi ils ont décidé sciemment de détruire l'unité du Conseil, comme cela a été dit ici aujourd'hui, et ce n'est pas la première fois. Sept membres du Conseil de sécurité liés à ce bloc à un degré ou à un autre et appartenant à un groupe ou à un autre ont voté contre notre projet de résolution. Et pourtant, le nombre de partisans non pas tant du Venezuela mais du droit international lui-même est beaucoup plus grand, au moins 60 délégations de pays, comme l'a démontré la séance récente que nous avons tenue sur le Venezuela. En fait, elles sont beaucoup plus nombreuses, et la plupart sont représentées en ce moment dans cette salle.

Le vote d'aujourd'hui est un exemple flagrant de la raison d'être du droit de veto. Il est nécessaire pour défendre la paix et le droit des peuples de décider de leur propre destin. Aujourd'hui, il a été prouvé que si ce droit n'avait pas été exercé de façon responsable, il y avait un risque que le Conseil lui-même devienne une menace pour la paix et la sécurité. Heureusement que cela n'a pas été le cas.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

**M. Moncada** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La paix règne aujourd'hui au Venezuela, une paix qui est préservée par le Gouvernement constitutionnel du Président Nicolás Maduro, qui exerce pleinement ses pouvoirs juridiques et garantit la protection du territoire et du peuple vénézuélien en assurant le contrôle effectif du pays. Nous le répétons : il n'y a pas de violence de quelque sorte que ce soit au Venezuela. S'il y a des menaces contre la paix, elles viennent de l'extérieur.

En ce qui concerne le projet de résolution S/2019/186, déposé par les États-Unis, par le Gouvernement du Président Trump, nous voudrions dénoncer avant tout la falsification du contenu des résolutions de l'Organisation des États américains (OEA), mentionnées dans ce projet de résolution, puisque la Charte de cette organisation régionale stipule que les États n'ont pas le pouvoir de déterminer la légitimité d'un processus électoral dans un autre pays. Ce pouvoir n'existe pas. Et si un groupe de pays a décidé de ne pas reconnaître les résultats des élections, ces pays l'ont fait à titre national, ce qui n'a aucun effet sur cette instance régionale. Il s'agit d'un acte d'agression politique qui a échoué, car aujourd'hui, notre pays exerce pleinement tous ses droits au sein de l'OEA. Par conséquent, il n'est pas vrai que nous faisons l'objet de sanctions ou de condamnations par l'OEA. C'est faux, et pourtant, cela est cité comme exemple dans le projet de résolution S/2019/186.

Nous nous opposons également à ce que l'on continue d'utiliser notre Constitution pour essayer de justifier une intervention coloniale, en appuyant une entité fictive qui n'est pas reconnue par notre droit fondamental. Un gouvernement autoproclamé est une dictature sans aucun fondement juridique au Venezuela. Même ses porte-parole ont déjà renoncé à toute intention d'appeler à la tenue d'élections et comptent exercer leurs fonctions pendant des années sans consulter le peuple. L'appui du Président Trump leur suffit.

Les pays européens qui se sont joints au Gouvernement du Président Trump dans cette aventure le font en dépit des avertissements des juristes de leurs propres parlements, selon lesquels l'ingérence dans nos affaires intérieures et leurs mesures coercitives illégales constituent des actes hostiles contre notre pays. La communauté internationale ne peut pas comprendre comment le Conseil de sécurité peut permettre que

la Charte des Nations Unies soit violée délibérément par des membres du Conseil qui ont l'obligation de la faire respecter.

Nous dénonçons le fait qu'il n'a pas été fait mention des actes de violence qui se sont produits le week-end dernier, qui ont visé le territoire vénézuélien depuis le territoire colombien. Il s'agit d'un incident international, et non d'un incident national. En tant qu'incident international, c'est une question qui relève de la responsabilité du Conseil de sécurité, mais on l'a passé délibérément sous silence. Jusqu'à présent, le Gouvernement colombien n'a toujours pas présenté les protocoles et les photographies – comme il a menacé de le faire il y a quelques jours – prouvant qu'il s'agissait d'une opération humanitaire et non d'un acte d'agression. Nous attendons toujours ces soi-disant preuves. Il n'existe aucune loi internationale qui autorise un gouvernement à se présenter à la frontière d'un autre pays pour essayer de faire entrer par la force, dans ce territoire étranger, une cargaison inconnue en utilisant des protocoles inconnus. Trois jours après cette attaque, des groupes de personnes cagoulées et protégées par le Gouvernement colombien se trouvent toujours sur ces ponts, et larguent des bombes incendiaires depuis le territoire colombien en direction des forces de l'ordre au Venezuela, et il n'y a encore eu aucune mention, encore moins une condamnation, de ces actes d'agression.

Nous voulons que le monde sache que lorsque certains pays expriment leur inquiétude au sujet de la situation humanitaire au Venezuela dans cette salle, ils ne parlent jamais des causes de ce problème. Il est illégal de commettre des actes de guerre économique contre notre pays, de violer les droits fondamentaux de notre peuple, de l'utiliser comme otage d'une politique de cruauté calculée, en violation totale de la Charte des Nations Unies, et dans le même temps, après avoir mis en œuvre cette politique de cruauté calculée, d'occulter les responsabilités de principaux auteurs de ces crimes. Qui sont-ils? Nous allons les désigner nommément, ici dans cette salle : il s'agit du Gouvernement américain et du Gouvernement britannique.

Nous dénonçons également le plus grand vol de notre histoire, qui a été perpétré en une semaine par ces deux puissances coloniales – l'une qui est encore très forte et l'autre qui est en décadence. Plus de 30 milliards de dollars ont été volés au peuple vénézuélien, et ils veulent occulter ce pillage aux proportions historiques. S'ils se soucient vraiment de la situation humanitaire et du bien-être du peuple vénézuélien, la première chose

qu'ils doivent faire est de rendre ce qu'ils ont volé. Les États-Unis et le Royaume-Uni sont en train de commettre un acte de pillage et de vol qualifié, qui ne saurait être dissimulé sous couvert d'humanitarisme. C'est le même pillage colonialiste d'il y a deux siècles, mais qui est déguisé aujourd'hui sous forme d'une idéologie raciste et messianique qui s'autoproclame sauveur des pays du tiers-monde. Nous n'avons pas besoin de ces sauveurs. Nous n'avons pas besoin de ces sauveurs motivés par la cupidité, qui finissent par détruire tous les pays dont ils s'approchent. Nous n'avons pas besoin de ces sauveurs.

Ils sont en train d'exécuter une opération de chantage massif contre tous ces pays qui font légalement du commerce avec le Venezuela. Les États-Unis et l'Europe ne sont pas un gouvernement mondial qui régit le commerce dans le reste du monde, et leurs actes illégaux sont la première cause des souffrances de notre peuple. Le Conseil de sécurité doit veiller au respect du droit international face à l'utilisation des institutions économiques internationales comme armes de destruction massive par les États-Unis et le Royaume-Uni. Les guerres modernes ne se font plus seulement à l'aide de bombes, elles se font aussi au moyen de banques. Ils utilisent les banques pour détruire notre peuple.

Si la fonction principale de cet organe est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le monde ne peut pas comprendre pourquoi le Gouvernement du Président Trump refuse d'adopter une résolution interdisant l'emploi et la menace de la force s'agissant du Venezuela. Les membres du Conseil savent-ils pourquoi? C'est parce que le Président Trump continue de brandir publiquement la menace de l'option militaire contre le peuple vénézuélien. Il est immoral et irresponsable de faire du chantage à tout un peuple, en violation totale du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Hier, le Président du Costa Rica a déclaré qu'il ne se ralliait pas au communiqué publié par le groupe de pays qui se sont réunis lundi dernier à Bogota pour discuter de la situation au Venezuela, car la question de l'emploi de la force militaire contre le Venezuela avait été ouvertement débattue à cette réunion. Le Costa Rica et d'autres pays de la région refusent d'appuyer la violence des États-Unis et de leurs alliés à l'encontre de notre peuple.

Nous voulons dénoncer – et c'est une dénonciation très importante – la menace militaire qui pèse en permanence sur le Venezuela. C'est pour cette raison que samedi dernier, le Royaume-Uni a déployé un navire de guerre à moins de 80 kilomètres de nos côtes, dont

il n'a pas pu justifier la présence à ce jour. C'est pour cette même raison que les États-Unis se sont vantés des mouvements de leurs troupes sur le territoire colombien, près de notre frontière, tout en menaçant de tuer notre chef d'État.

Nous dénonçons également le fait que les porte-parole du Gouvernement du Président Trump sont en train d'inventer leur version de faits concernant un nombre absurde de soi-disant déserteurs de la Force armée nationale bolivarienne, tout cela dans le but de justifier la constitution d'une soi-disant armée de libération vénézuélienne sur le territoire colombien, en vue de s'infiltrer dans notre pays et de détruire la paix qui y règne. Les organisateurs de ce groupe armé criminel se vantent publiquement dans les médias colombiens, en toute impunité. Ce sont là des faits publics. Nous ne prétendons pas avoir des informations secrètes. Nous allons transmettre toutes ces informations au Conseil. Il ne s'agit plus du recours public à la force militaire, mais plutôt de son usage clandestin dans une guerre à laquelle participent des mercenaires rémunérés, comme ce fut le cas au Nicaragua durant la cruelle guerre contre les Contras. Le destin est cruel, car les États-Unis avaient chargé M. Elliott Abrams, qui est ici présent, de mener cette opération au Nicaragua. C'est lui qui est aujourd'hui responsable de l'opération contre le Venezuela. C'est lui qui a utilisé des avions chargés d'armes, déguisés en avions d'aide humanitaire, pour semer la mort et la destruction au Nicaragua. Et il veut nous faire croire qu'il tient à fournir une aide humanitaire au Venezuela en s'appuyant sur des hommes masqués qui lancent des cocktails Molotov.

Pour terminer, nous exigeons que le Conseil de sécurité condamne et interdise clairement l'emploi de la

force militaire sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations au Nicaragua. Il est de notoriété publique que les États-Unis sont en train d'organiser une guerre mercenaire indirecte en faisant appel à des groupes armés illégaux, ce qui leur permettra, comme le montre l'exemple pervers de l'opération coloniale humanitaire, de s'ériger en sauveurs de notre nation. En résumé, nous demandons ce que demanderait tout autre pays ou État Membre responsable de l'ONU, à savoir la défense des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le droit à l'autodétermination des peuples et le droit à l'égalité juridique des États. Mais surtout, nous demandons au Conseil de sécurité de respecter notre droit à la paix.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : La représentante du Royaume-Uni a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je serai très brève, mais étant donné qu'un certain nombre d'accusations ridicules ont été lancées contre mon pays, je voudrais y répondre.

Premièrement, Monsieur le Président, en réponse aux allégations du représentant vénézuélien, je vous ai adressé une lettre dans laquelle j'explique très clairement la politique britannique à l'égard de son pays – qui est très proche de la politique de l'Union européenne, laquelle nous a été présentée tout à l'heure.

Deuxièmement, si les richesses du peuple vénézuélien sont volées et pillées, c'est la faute de son propre gouvernement; pas du mien.

*La séance est levée à 16 h 20.*